**Arrêté n°2022_253****PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DES EPREUVES PRATIQUES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ANNEE 2022****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2021_284 du 22 juillet 2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant organisation d'un examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à partir du 20 janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont désignés correcteurs des épreuves pratiques de l'examen professionnel précité :

- M. BEREL Philippe, Formateur au GRETA Sud Champagne,
- M. BERNAUDAT Bertrand, Professeur de Lycée Professionnel,
- M. BILLAT Jack, Technicien Territorial,
- Mme BRETON Laurie, Chargée de communication,
- M. BROUSSE Julien, Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- M. BRUN Frédéric, Assistant de prévention,
- M. CHAPU Jean-Louis, Technicien Territorial,
- M. CHATENET Romain, Professeur de Lycée professionnel,
- M. CICHOCKI Stève, Agent de maîtrise territorial,
- M. CORGERON Christophe, Professeur de Lycée professionnel,
- M. DE SIMON Philippe, Professeur de Lycée Professionnel,
- Mme DONI Sophie, Agent de maîtrise territorial,
- M. FLINOIS Philippe, Formateur – Coordonnateur formations travaux paysager au CFPPA de l'Aube,
- M. GELARD Raphaël, Professeur de Lycée Professionnel,
- M. GUENIN Frédéric, Ingénieur Territorial,
- M. HADDOU Abdelhamid, Responsable de secteur dans une entreprise de propreté et multiservices,
- M. HAILLOT Bruno, Technicien Territorial,
- Mme LABONDE Marion, Chargée de communication,
- M. LECUYER Gilles, Professeur de Lycée professionnel,

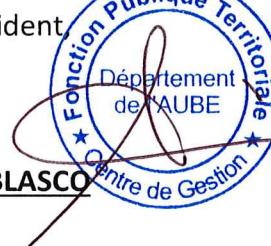
- M. LEJEUNE Julien, Formateur au CFPPA de l'Aube,
- M. MARCHAND Bruno, Attaché territorial,
- M. MARTINS Jean, Professeur de Lycée professionnel,
- M. NIEMAZ Sylvain, Agent de Maîtrise Principal,
- M. PARIGOT Gérard, Contrôleur Territorial de Travaux Principal retraité,
- Mme ROBERT Sophie, Professeur de Lycée Professionnel,
- M. SCAULTZ Emmanuel, Professeur de Lycée Professionnel,
- M. STAB Michel, Mécanicien retraité,
- M. TISSIER Julien, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- M. TRANSLER Christopher, Agent de maîtrise territorial.

ARTICLE 2 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Aube,
- transmis au Centre de Gestion de la Haute-Marne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à SAINTE SAVINE, le 7 juin 2022

Le Président,


Thierry BLASCO

